

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETP Paris Terre d'Envol
-----------------------	--

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

BUDGET Budget Primitif

BUDGET : REGIE DISTRIBUTION EAU

ANNEE 2016

IMMAIRE

pages	
3	I Informations générales Modalités de vote du budget
	II Présentation générale du budget
4	A1 - Vue d'ensemble - Sections
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
8	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III Vote du budget
9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV - Annexes
	A - Eléments du bilan
19	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
20	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
22	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
23	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
24	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
26	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes
27	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
27	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
27	A3.2 - Etalement des provisions
28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
30	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)
31	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)
32	A6 - Etat des charges transférées
32	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
33	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
34	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
35	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
36	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail
36	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
36	B1.6 - Etat des autres engagements donnés
36	B1.7 - Etat des engagements reçus
37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
38	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	C - Autres éléments d'informations
39	C1.1 - Etat du personnel
41	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
42	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)
42	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
	D Arrêté et signatures
43	D - Arrêté et signatures

ommunes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé
able et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT,
existent qu'en M49.
communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements
L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics,
e l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (5) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O	1 364 912,00	1 364 912,00
T			
E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
+		+	+
R	E		
P			
O	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
T	S	=	=
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 364 912,00	1 364 912,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	324 700,00	324 700,00
T			
E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R	E		
P			
O	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
T	S	=	=
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		324 700,00	324 700,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 689 612,00	1 689 612,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	481 260,00		524 138,00	524 138,00	524 138,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	253 950,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits	357 000,00		367 000,00	367 000,00	367 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		3 002,00	3 002,00	3 002,00
Total des dépenses des services		1 097 210,00		994 140,00	994 140,00	994 140,00
66	Charges financières	46 330,00		63 872,00	63 872,00	63 872,00
67	Charges exceptionnelles	17 500,00		22 200,00	22 200,00	22 200,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 161 040,00		1 080 212,00	1 080 212,00	1 080 212,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	99 000,00		64 716,00	64 716,00	64 716,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	235 000,00		219 984,00	219 984,00	219 984,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		334 000,00		284 700,00	284 700,00	284 700,00
TOTAL		1 495 040,00		1 364 912,00	1 364 912,00	1 364 912,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 364 912,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges	105 000,00				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 315 040,00		1 275 310,00	1 275 310,00	1 275 310,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00		24 302,00	24 302,00	24 302,00
Total des recettes de gestion courante		1 435 040,00		1 299 612,00	1 299 612,00	1 299 612,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	16 000,00		20 500,00	20 500,00	20 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 451 040,00		1 320 112,00	1 320 112,00	1 320 112,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	44 000,00		44 800,00	44 800,00	44 800,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		44 000,00		44 800,00	44 800,00	44 800,00
TOTAL		1 495 040,00		1 364 912,00	1 364 912,00	1 364 912,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 364 912,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	239 900,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) cf IB - Modalités de vote

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	157 000,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	157 000,00		107 000,00	107 000,00	107 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	173 000,00		172 900,00	172 900,00	172 900,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	173 000,00		172 900,00	172 900,00	172 900,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	330 000,00		279 900,00	279 900,00	279 900,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	44 800,00		44 800,00	44 800,00	44 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	44 800,00		44 800,00	44 800,00	44 800,00
	TOTAL	374 000,00		324 700,00	324 700,00	324 700,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	324 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	99 000,00		64 716,00	64 716,00	64 716,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	235 000,00		219 984,00	219 984,00	219 984,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	334 000,00		284 700,00	284 700,00	284 700,00
	TOTAL	374 000,00		324 700,00	324 700,00	324 700,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	324 700,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	239 900,00
---	-------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	524 138,00		524 138,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	367 000,00		367 000,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	3 002,00		3 002,00
66	Charges financières	63 872,00		63 872,00
67	Charges exceptionnelles	22 200,00		22 200,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		219 984,00	219 984,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		64 716,00	64 716,00
Dépenses d'exploitation - Total		1 080 212,00	284 700,00	1 364 912,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 364 912,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		44 800,00	44 800,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	172 900,00		172 900,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	107 000,00		107 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		279 900,00	44 800,00	324 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	324 700,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 275 310,00		1 275 310,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	24 302,00		24 302,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	20 500,00	44 800,00	65 300,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	1 320 112,00	44 800,00	1 364 912,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 364 912,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	40 000,00		40 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		219 984,00	219 984,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		64 716,00	64 716,00
	Recettes d'investissement - Total	40 000,00	284 700,00	324 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	324 700,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe Iv-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	481 260,00	524 138,00	524 138,00
605	Achat d'eau	110 000,00	112 398,00	112 398,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergi	23 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	250,00	250,00
6152	Entretiens et réparations sur biens immo	91 700,00		
61523	Entretien et réparations sur réseaux		71 000,00	71 000,00
61558	Entretet répar sur autres biens	20 770,00	24 450,00	24 450,00
6156	Maintenance	110 000,00	127 000,00	127 000,00
6161	Primes d'assurance multirisques		5 000,00	5 000,00
617	Etudes & recherches		10 000,00	10 000,00
618	Services extérieurs divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	3 500,00		
6231	Annonces et insertions	500,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	400,00	400,00	400,00
6241	Transports sur achats	40,00	40,00	40,00
6248	Transports de biens et transports collec	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6256	Missions	800,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	800,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissements	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	5 000,00	5 000,00
627	Frais cartes bancaires	1 800,00	20 000,00	20 000,00
6283	Entretien locaux	3 700,00	3 300,00	3 300,00
6288	Autres	9 500,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières		1 500,00	1 500,00
6352	Taxes sur le chiffre affaire	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6371	Redevance prelevement afbsn	39 000,00	41 000,00	41 000,00
6378	Reversement de la surtaxe communale	40 000,00	40 500,00	40 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	253 950,00	100 000,00	100 000,00
6218	Autres personnel extérieur		100 000,00	100 000,00
6336	Cotisations au centre national & aux cen	2 200,00		
6411	Salaires appointements, commission de ba	175 400,00		
6414	Indemnités et avantages divers	900,00		
6415	Supplément familial	950,00		
6451	Cotisations à l'urssaf	22 800,00		
6452	Cotisations aux mutuelles	6 400,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 000,00		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	700,00		
648	Autres charges de personnel	2 600,00		
014 (7)	Atténuations de produits	357 000,00	367 000,00	367 000,00
701249	Reverst à l'aesn redevance pollutions	205 000,00	210 000,00	210 000,00
706129	Reverst à l'aesn modernisation de réseau	152 000,00	157 000,00	157 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	3 002,00	3 002,00
6541	Créances admises en non valeur	5 000,00	3 000,00	3 000,00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
658	Charges diverses de gestion courante		2,00	2,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 097 210,00	994 140,00	994 140,00
66	Charges financières (b)	46 330,00	63 872,00	63 872,00
66111	Interets des emprunts et dettes	49 520,79	43 350,00	43 350,00
66112	Interets rattachements icne	-3 190,79	20 522,00	20 522,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 500,00	22 200,00	22 200,00
6711	Intérêts moratoires	500,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges except sur opérations de	14 000,00	18 000,00	18 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	700,00	700,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses Imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 161 040,00	1 080 212,00	1 080 212,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	99 000,00	64 716,00	64 716,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	235 000,00	219 984,00	219 984,00
6811	Dotation aux amortissements	235 000,00	219 984,00	219 984,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		334 000,00	284 700,00	284 700,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		334 000,00	284 700,00	284 700,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 495 040,00	1 364 912,00	1 364 912,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 364 912,00

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	20 522,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	20 522,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	105 000,00		
6419	Remboursement sur rémunérations du perso	105 000,00		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 315 040,00	1 275 310,00	1 275 310,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	552 000,00	552 000,00	552 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	39 000,00	41 000,00	41 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	205 000,00	205 000,00	205 000,00
70128	Autres taxes et redevances	269 840,00	275 360,00	275 360,00
704	Travaux	90 000,00	40 000,00	40 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	152 000,00	155 000,00	155 000,00
7065	Produit des commissions pour recouvrement	6 500,00	6 500,00	6 500,00
7068	Autres prestations de service	600,00	300,00	300,00
7071	Compteurs	100,00	150,00	150,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	24 302,00	24 302,00
752	Revenus des immeubles non affectés	15 000,00	24 300,00	24 300,00
758	Produits divers de gestion courante		2,00	2,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		1 435 040,00	1 299 612,00	1 299 612,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	16 000,00	20 500,00	20 500,00
7714	Recouvrements sur créances admises en no	500,00	500,00	500,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	11 000,00	18 000,00	18 000,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 500,00		
778	Autres produits exceptionnels	3 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 451 040,00	1 320 112,00	1 320 112,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)</i>	44 000,00	44 800,00	44 800,00
777	<i>Quote part des subventions d'investissem</i>	44 000,00	44 800,00	44 800,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		44 000,00	44 800,00	44 800,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 495 040,00	1 364 912,00	1 364 912,00
--	--------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	
---	-----------------------------------	--

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
---	---	--

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 364 912,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	157 000,00	107 000,00	107 000,00
21531	Inst a caract spécifique adduct d'eau	132 000,00	87 000,00	87 000,00
217561	Materiel spécifique exploit distrib eau	25 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement		157 000,00	107 000,00	107 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	173 000,00	172 900,00	172 900,00
1641	Emprunts en euros	173 000,00	172 900,00	172 900,00
18	Compte de liaison : affectation (Ba, règle)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		173 000,00	172 900,00	172 900,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	330 000,00	279 900,00	279 900,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)</i>	44 000,00	44 800,00	44 800,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	44 000,00	44 800,00	44 800,00
139111	<i>Amortissement subv afbsn</i>	44 000,00	44 800,00	44 800,00
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		44 000,00	44 800,00	44 800,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	374 000,00	324 700,00	324 700,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 324 700,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1314	Subvention d'équipement : commune	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		40 000,00	40 000,00	40 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	40 000,00	40 000,00	40 000,00
-----------------------------------	------------------	------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	99 000,00	64 716,00	64 716,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>	235 000,00	219 984,00	219 984,00
2805	<i>Concessions & droits similaires, brevets</i>	235 000,00		
281351	<i>Amortissement i g a c</i>		2 411,78	2 411,78
281355	<i>Amo inst gen agencement aménagement</i>		10 435,73	10 435,73
281531	<i>Amortissements reseaux eau</i>		189 274,85	189 274,85
2817561	<i>Amortissement compteurs</i>		16 729,08	16 729,08
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informati</i>		816,43	816,43
28184	<i>Autres immobilisations corporelles : mob</i>		316,13	316,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		334 000,00	284 700,00	284 700,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		334 000,00	284 700,00	284 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		374 000,00	324 700,00	324 700,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				324 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affect.		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la règle.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

A1.1

A1.1- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant du au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

NEANT

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/95/00077/C du 22/2/1995.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

IV - ANNEXES
ÉLÉMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 165)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de sous-ligne)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de parité renouvellement	Nominal (2)	Type de taux (voir (3))	Index (4)	Taux initial		Devise	Méthode de remboursement (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de	Taux					
								taux (6)	actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts assortis d'un établissement de crédit (Total)					2 846 886,67									
1641 Emprunts assortis (Total)					2 846 886,67									
16410000000000000000	Compte d'attente	31/03/2001	30/03/2001	30/03/2001	2 846 886,67	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Crédit assorti (F&P)	24/01/2002	20/02/2002	24/01/2002	219 989,50	F		0,48	0,11	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire France Local	08/01/2003	08/01/2003	01/01/2003	111 822,39	F		4,83	4,83	EUR	S	C	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	01/01/2004	01/01/2004	01/01/2004	231 000,00	F		2,24	2,14	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Crédit assorti (F&P)	01/01/2004	01/01/2004	01/01/2004	184 000,00	F		4,53	4,51	EUR	A	C	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	22/01/2006	22/06/2006	22/06/2006	210 000,00	F		2,01	2,04	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	25/10/2006	25/10/2007	25/10/2007	87 900,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	01/02/2006	01/02/2007	01/02/2007	175 000,00	F		2,18	2,18	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	24/01/2007	24/01/2008	24/01/2008	30 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	20/01/2007	20/01/2008	20/01/2008	37 800,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	15/09/2007	09/03/2008	09/03/2008	32 217,60	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	20/04/2008	01/01/2008	01/01/2008	175 000,00	F		4,33	4,53	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	05/06/2008	05/06/2008	05/06/2008	43 015,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	22/04/2008	22/04/2010	22/04/2010	145 000,00	F		4,38	4,31	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	24/07/2008	09/09/2009	09/09/2010	11 383,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	21/01/2011	20/01/2011	01/01/2011	287 000,00	F		2,38	2,01	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	15/03/2009	05/07/2010	05/07/2011	23 240,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
16410000000000000000	Compte bancaire F&P	12/10/2013	12/10/2013	16/12/2014	118 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
1642 Emprunts en libération (Total)					0,00									
1643 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
166 Dépôts et cautions encaissés (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Emprunts assortis de lignes de Trésorerie (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes d'épargne de Trésorerie (Total)					0,00									
1673 Dettes pour M.F.P. et P.P.P. (Total)					0,00									
1674 Dettes envers locataires-occupants (Total)					0,00									
1675 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assortis (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Dettes à court terme subordonnées (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					2 846 886,67									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant émis à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois...)
(5) Indiquer le régime de taux à l'origine du contrat
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre
(7) Indiquer 0 pour un amortissement constant ; A : amortissement progressif ; P pour In fine ; X pour autres ; à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine : Emprunt A-1 Cf. la classification des emprunts au regard de la typologie de la directive IOR/11/07/7C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et Dettes au 31/12/2016

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée (résiduelle en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice		ICNE du l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts reçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts assortis des établissements de crédit (Total)		0,00		1 292 918,06					172 856,46	43 341,12	0,00	20 621,68
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 292 918,06					172 856,46	43 341,12	0,00	20 621,68
270071431	N	0,00		150 604,27	1,56	F	0,00	0,00	17 450,69	6 748,24	0,00	2 424,74
37 459 060 87 001	N	0,00		102 542,78	6,24	F	4,58	10 263,54	4 876,95	0,00	0,00	2 061,61
5/0306031	N	0,00		64 433,29	7,69	F	4,83	6 991,12	3 009,40	0,00	0,00	1 110,53
401 / 6010061233	N	0,00		58 719,99	2,58	F	4,34	16 741,90	2 546,40	0,00	0,00	716,01
408 / 333927019	N	0,00		41 226,63	3,58	F	4,23	10 268,67	1 205,11	0,00	0,00	462,70
602 / 60120770526	N	0,00		70 211,00	3,49	F	3,26	16 612,18	2 662,61	0,00	0,00	1 125,03
603 / 05341409	N	0,00		27 157,00	1,82	F	0,00	4 626,67	0,00	0,00	0,00	0,00
704 / 60181357602	N	0,00		81 832,43	6,34	F	3,76	12 406,34	3 093,19	0,00	0,00	1 727,64
702 / 00222000	N	0,00		20 150,00	6,00	F	0,00	3 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703 / 66226301	N	0,00		17 714,65	6,32	F	0,00	2 530,65	0,00	0,00	0,00	0,00
707 / 1254	N	0,00		17 182,40	7,00	F	0,00	2 147,60	0,00	0,00	0,00	0,00
801 / 622082	N	0,00		106 679,30	7,00	F	4,23	13 291,55	4 603,06	0,00	0,00	4 279,06
802 / 021224 01	N	0,00		23 290,00	3,28	F	0,00	2 891,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904 / 6025513100	N	0,00		104 875,30	6,33	F	4,26	16 414,50	7 023,06	0,00	0,00	4 207,73
902 / 1004611001	N	0,00		42 955,78	6,34	F	0,00	4 712,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2001002 / 6017000913	N	0,00		201 248,01	6,83	F	3,30	17 261,46	6 782,38	0,00	0,00	1 014,89
2010001 / 1011603101	N	0,00		15 503,30	6,51	F	0,00	1 686,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2013001 / 1006742101	N	0,00		162 669,09	12,06	F	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en dollars (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16431 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (Total)(10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts aux comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Aides empruntés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1683 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		1 292 918,06				172 856,46	43 341,12	0,00	0,00	20 621,68

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable enjoutement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3).
(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et compatibles à l'article 60111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décausés) et intérêts éventuels dus au titre de contrat d'échange éventuel et compatibles à l'article 608.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre de contrat d'échange et compatibles au 758.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

IV

A1.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plateau (cap), ou encadré (un seul) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														0,00
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														0,00
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														0,00
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														0,00
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														0,00
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2016

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat, initial et complabilisés à l'article 6511.1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 650.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat, d'échange et complabilisés au 778

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures / Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	18 produits 100,00 % de l'encours 1 292 918,08 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €	0 produits 0,00 % de l'encours 0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou NEANT)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)						NEANT							
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768		
Taux fixe									
Taux variable simple									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

NEANT

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices Dettes pour souscription au capital d'une SEM Dettes pour location - ventes Dettes pour location - acquisitions Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	NEANT		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur			
Seul unitaire en deçà auquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée	
Linéaire	Ouvrages de génie pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40 ans	17/12/1991
Linéaire	installations de traitement de l'eau potalbe (sauf géniecivil et régularisation)	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Pompes appareils électro-macanique, installations chauffage(y compris chaudière intallations de ventilation)	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Organe de régulation	4 ans	17/12/1991
Linéaire	Bâtiments durables	35 ans	17/12/1991
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10 ans	17/12/1991
Linéaire	Agencement et aménagement de bâtiments installations électriques et télép	15 ans	17/12/1991
Linéaire	Mobilier de bureau	12 ans	17/12/1991
Linéaire	Appareils de laboratoire, matériel bureau (sauf informatique) outillage	5ans	17/12/1991
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	17/12/1991
Linéaire	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans	17/12/1991

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	NEANT					
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	NEANT					
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		217 700,00	217 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	172 900,00	172 900,00
1641	Emprunts en euros	172 900,00	172 900,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres(B)		44 800,00	44 800,00
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	44 800,00	44 800,00
139111	Amortissement subv afbsn	44 800,00	44 800,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	217 700,00			217 700,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		284 700,00	284 700,00	
Ressources propres externes de l'année (a)				
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		284 700,00	284 700,00	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	219 964,00	219 964,00	
2805	Concessions & droits similaires, brevets			
281351	Amortissement i g a a c	2 411,78	2 411,78	
281355	Amo inst gen agencement aménagement	10 435,73	10 435,73	
281531	Amortissements reseaux eau	189 274,85	189 274,85	
2817561	Amortissement compteurs	16 729,08	16 729,08	
28183	Matériel de bureau et matériel informati	816,43	816,43	
28184	Autres immobilisations corporelles : mob	316,13	316,13	
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	64 716,00	64 716,00	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaligner en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL	IV
Total ressources propres disponibles	284 700,00				284 700,00	

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	217 700,00
Ressources propres disponibles	IV	284 700,00
Solde	V=IV-II (6)	+67 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
NEANT							
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT**

IV

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Recettes pour garanties emprunt	D
Total des annuités garanties de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
NEANT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS recus	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAI

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier Immobilier										
	Mobilier Immobilier										
	Mobilier Immobilier										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés (1)						
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L 1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dettes en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	NEANT		

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	NEANT		

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1) (3)
NEANT			

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1) (3)
NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché territorial principal	A		1	1	0,33		0,33
Rédacteur	B		1	1	0,33		0,33
Adjoint administratif principal 2e classe	C		1	1	0,33		0,33
Adjoint administratif 1ère classe	C	2		2	2		2
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	3	5	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NORMIN199500102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%), présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%), présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques", régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

36 : article 36 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'étus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1), Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)		NEANT		
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
----------------------	-----------------------------------	------------------	-------------------------	----------	---------------------------------	---------------

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation :/...../.....

Présenté par le(1),

A le.....

Le(1),

Délibéré par(2), réunion en session

A le.....

Les membres du(2)

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

